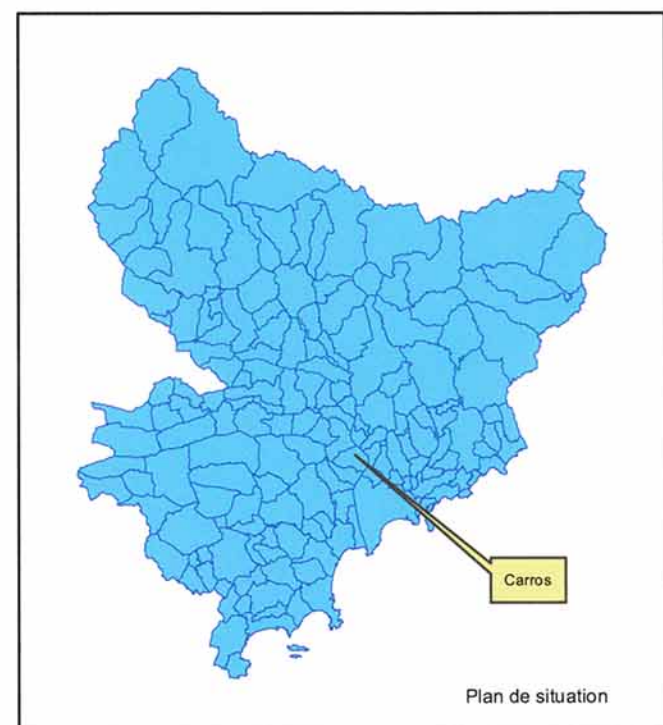




COMMUNE DE CARROS

PLAN de PREVENTION des RISQUES NATURELS PREVISIBLES d'INCENDIE de FORETS

Carte du zonage



Pour le Profet,
Le Secrétaire Général
DPM 03 9141
Gérard GAVORY

Légende :

- Zone Non Réglementée par le PPRIF
- B2 - Zone de risque faible
- B1 - Zone de risque modéré
- B1a - Zone de risque modéré à prescriptions particulières
- R0 - Zone de risque fort défendable après travaux
- Rouge - Zone de risque fort

Echelle : 1:5 000

Voiries principales



Echelle : 1:5.000.kmp

PRESCRIPTION du PPRIF : Arrêté du 10 février 1997

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 31 janvier 2013

ENQUETE du 25 février 2013 au 29 mars 2013

APPROBATION du PPRIF : Arrêté du 06 JAN. 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES

